

Programme d'accompagnement des communes pour la préservation de la ressource en eau

Territoire concerné

Neuvy-deux-Clochers



Date de mise en œuvre du projet

2020-2021

Description du projet Objectif Climat 2030

« Objectif Climat 2030 » est un programme d'accompagnement des communes souhaitant s'engager sur la préservation de la ressource en eau.

Au-delà des approches et solutions à diffuser pour améliorer la résilience des territoires, la démarche « Objectif Climat 2030 » vise à mettre en place avec les élus locaux, les agents des collectivités, les acteurs du territoire et les habitants une culture de l'adaptation et du risque afin de mieux prendre en compte les enjeux eau et climat dans les décisions locales.

Sur la base de l'état des lieux, des axes d'adaptation prioritaires sont identifiés pour définir les mesures à mettre en place à court, moyen et long termes pour réduire la vulnérabilité face aux conséquences du changement climatique, permettant ainsi de mener des actions sur :

- La désimperméabilisation des sols et la végétalisation des villes,
- La sobriété et les économies d'eau.

Ces volets complémentaires permettent de traiter la majorité des sujets liés à l'eau et à l'adaptation aux changements climatiques : gestion des eaux pluviales, risque inondation, sécheresse, zones humides, trames verte et bleue, biodiversité...

Ce travail est compilé dans un plan d'actions, qui détaille les actions concrètes à réaliser et fixe également des échéances et des indicateurs permettant leur suivi.

Afin de faciliter la mise en œuvre, des fiches techniques détaillées sont proposées par l'association.

Enfin, tout au long de l'action, il est primordial que les acteurs du territoire s'approprient la démarche et les enjeux du projet, ce qui implique de leur donner des clés de compréhension. Des interventions pédagogiques et ludiques sont organisées à destination du grand public et des jeunes, permettant de renforcer l'implication citoyenne autour du projet. La sensibilisation des habitants se fixe l'objectif de provoquer des prises de conscience et des changements de comportement

Les points forts du territoire

Les points forts de la commune

Le service des espaces verts a mis en place des **mesures pour limiter leurs consommations en eau**.

Des **petits équipements pour économiser l'eau** ont été installés dans les bâtiments publics rénovés (chasse d'eau double commande). D'autres équipements économes pourraient venir compléter ceux déjà mis en place permettant de renforcer davantage les économies d'eau sur ce secteur.

Des **travaux d'isolation** ont également été réalisés à la salle des fêtes en 2013/2014 (remplacement du système de chauffage par d'une pompe à chaleur) permettant ainsi de réaliser une économie sur la facture d'énergie et donc de contribuer à la diminution des GES (Gaz à Effet de Serre).

Les points forts des habitants

La majorité des **habitants** ont installé ou envisagent d'installer des **dispositifs de récupération des eaux de pluies** faisant jusqu'à 1000 litres (bacs, cuves, citernes, etc.). L'eau récupérée sert principalement à **l'arrosage des potagers et des fleurs**.

Les points à améliorer

- Passer le réseau unitaire en séparatif et limiter très fortement les connexions d'eau pluviale au réseau ;
- Récupérer les eaux de pluies afin de limiter la consommation d'eau pour divers usages notamment pour les espaces verts ;
- Installer différents systèmes économes dans les bâtiments communaux ;
- Utiliser des matériaux perméables lors de la rénovation de voiries, parkings... ;
- Limiter l'artificialisation des sols en limitant l'étalement urbain.

Proposition de plan d'actions

Actions à destination des élus

Action 1 : Proposer uniquement les futurs projets d'aménagement incluant la déconnexion des eaux pluviales du réseau et gérer à la parcelle.

Action 2 : Inscrire dans le PLUi des recommandations et obligations pour récupérer les eaux de pluies et l'infiltration à la parcelle.

Action 3 : Utiliser autant que possible (ou dès que possible) des revêtements perméables lors de la rénovation ou la création de chemins, parking, routes.

Action 4 : Améliorer la gestion des eaux pluviales dans le bourg.

Action 5 : Organiser des séances d'information avec divers organismes (CAUE, SDE18, ALEC...) pour sensibiliser les habitants de Neuvy-Deux-Clochers sur les aides possibles pour l'amélioration énergétique de l'habitat.

Actions à destination des services municipaux

Action 6 : Installer des éco-mousseur sur les robinets des bâtiments communaux accompagnés par des messages de sensibilisation.

Action 7 : Installer des récupérateurs d'eau de pluies pour les espaces verts

Action 8 : Végétaliser les massifs avec des espèces vivaces et peu gourmandes en eau

Action 9 : Planter des arbres fruitiers sur les espaces partagés.

Action 10 : Recycler les branchages pour produire du paillage.

Actions à destination des habitants

Action 11 : Organiser une distribution d'éco-mousseurs.

Action 12 : Sensibiliser les habitants à l'intérêt et l'utilisation du paillage

Action 13 : Proposer des actions « Plantez le décor » pour réduire l'érosion des sols.

Avec le soutien de



L'agence de l'eau Loire-Bretagne



La région Centre-Val de Loire